

Projet de modalités de mise en place niveau 1C

Rappel des propositions de la 1ère réunion

Proposition de création d'un échelon supplémentaire 1C dans le cadre de la création d'une équipe volante qui serait constituée de salariés de niveau 1, identifiés par la hiérarchie, et qui seraient volontaires pour aller ponctuellement en caisse afin de répondre à la promesse du plan client : « je ne fais pas la queue »

Cette proposition avait été rejetée par Force Ouvrière

Nouvelle proposition de la Direction

Mise en place d'un dispositif permettant de donner aux salariés niveau I B une perspective d'évolution vers un niveau supérieur :

Proposition à un salarié niveau I ayant une certaine ancienneté de passer un test d'aptitude afin d'évoluer sur un niveau supérieur.

Ce dispositif serait ouvert sur la base du volontariat, aux salariés niveau I B ayant une ancienneté d'au moins 10 ans.

METHODOLOGIE :

Lors de son SIPP le salarié qui exprime ses souhaits d'autres postes se verrait proposer par son manager la possibilité de passer un test d'aptitude.

1) Le salarié est volontaire et réussit le test

Si un poste correspondant à son souhait venait à se libérer au sein du magasin, il devrait lui être proposé en priorité.

2) Le salarié échoue

Après analyse de son échec, et s'il est toujours volontaire, la hiérarchie lui proposera un accompagnement adapté (Evolupro) afin qu'il puisse à nouveau être évalué l'année suivante.

POSITION FORCE OUVRIERE :

Combien de salariés peuvent être concernés par ce dispositif ?

Sur 5 600 niveaux IB environ 18 % soit 1000 personnes pourraient être concernés .

On fait donc abstraction de l'échelon C pour le niveau I. Le salarié passerait directement au niveau 2 B après la réussite de ce test.

Cette proposition nous paraît vraiment aléatoire. Aucun indice précis sur les besoins réels. Le danger est que certains salariés, ayant réussi leur test, pourraient se voir attendre de nombreux mois avant de pouvoir bénéficier du niveau supérieur. (suivant les besoins)

De plus, Force Ouvrière précise que ce dispositif ne doit pas remettre en cause ou remplacer l'évolution des salariés de niveau I qui seraient identifiés comme évolutif.

Exemple en 2010, plus de 1000 salariés de niveau 1 ont été promus à un niveau supérieur sans distinction d'ancienneté.

Commission FO :
André Denis TERZO
(Besançon)
Dominique PREY
(Charleville)
Philippe LANDRY
(Laval)
Sylvie RYDIER
(Angers Gd Maine)

Rédaction : Sylvie Ridier



Négo Classifications Niveaux I et III C

niveau III C

Projet de modalités de mise en place niveau III C

Proposition de création d'un échelon C pour les techniciens de fabrication (niveau 3) au rayon boucherie. L'objectif serait d'avoir un niveau de rémunération plus attractif pour ce métier sur lequel il est difficile d'attirer des candidats, mais il servirait également à valoriser les compétences des collaborateurs déjà en poste.

Pour les techniciens de fabrication au rayon boucherie niveau 3 C la rémunération serait positionnée 4% au dessus de la rémunération du niveau 3B, ce qui ferait une augmentation nette de 49 € mensuelle.

la mise en œuvre de ce nouvel échelon serait concomitante à la date d'application de la grille de salaire de référence Carrefour issue des NAO 2012.

Ceci concerne entre 750 et 790 salariés.

Force Ouvrière réitère ses demandes :

Pourquoi une mise en application en 2012 ?

Réponse de La Direction : à ce jour rien n'a été budgété dans les frais de personnel , ce niveau ne serait impacté qu'à partir de la nouvelle grille 2012 .

Force ouvrière demande d'étendre cet échelon à tous les métiers professionnels (boulangers pâtisseries) Certes, il y a une baisse de population pour les bouchers à ce jour, mais il serait important de reconnaître la qualification d'autres métiers dès aujourd'hui, afin d'éviter aussi une pénurie de professionnel.

Réponse de la Direction : Le passage au niveau III C sera fait dans un premier temps seulement sur la boucherie, mais rien n'est fermé, nous verrons plus tard si nous l'adaptons à d'autres métiers.

FORCE OUVRIERE rappelle les demandes faites lors de la précédente réunion

Nous négocions les classifications depuis maintenant 3 ans. Certains métiers négociés n'existent déjà plus. Il faudrait réellement revoir l'ensemble des métiers existant avec une fiche de travail correspondante, évaluer les besoins réels en niveau I, II, III, IV service par service, secteur par secteur.

Cette négociation pourrait se faire de façon paritaire dès le début de l'année 2012.

La mise en place de N.O.M dans les magasins en test pourrait nous servir en partie de base de travail dans les secteurs concernés.

La Direction réfléchit à la proposition et apportera sa réponse à la prochaine réunion

Commission FO :
André Denis TERZO
(Besançon)
Dominique PREY
(Charleville)
Philippe LANDRY
(Laval)
Sylvie RYDIER
(Angers Gd Maine)

Prochaine réunion de négociation Niveaux I C et III C :

le 14 Décembre 2011